

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N° 2026 042 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	<u>Absents représentés</u> : M. COUTURIER par MME RAFOUJAULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'INTERNAT PLACEMENT FAMILIAL « ABEJ COQUEREL »

Monsieur FRIMON-RICHARD, Maire d'Egly, rappelle à l'assemblée que l'Internat Placement Familial (I.P.F) « ABEJ COQUEREL » est situé rue de la Guillemaine à Egly.

Il précise que conformément à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et au décret d'application du 25 mars 2004 ainsi qu'aux décrets suivants les modifiants, l'I.P.F. « ABEJ COQUEREL » a mis en place, en 2009, un Conseil de la Vie Sociale (C.V.S).

Il ajoute que ce conseil de la Vie Sociale est une assemblée où adultes, adolescents et enfants peuvent échanger sur tous les aspects de la vie de l'établissement ; c'est un lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

Il souligne qu'afin d'associer la commune à cette instance, il est possible de déléguer un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du C.V.S. de l'I.P.F COQUEREL sis à Egly.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

CONSIDÉRANT que Madame Martine DELAVOIX, Maire Adjoint, est candidate.

Après en avoir délibéré, à 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,

DÉSIGNE Madame Martine DELAVOIX, Maire adjoint, pour représenter la Commune d'Egly au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'I.P.F « ABEJ COQUEREL » sis à Egly.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Certificat exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 06/05/2026
et de la publication le : 07/05/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme

Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD